



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-MOT-012

Déposé le : 21.11.17

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Des députés qui sont les représentants de l'arrondissement dans lequel ils ont élu domicile.

Texte déposé

Le motionnaire propose de modifier l'article 48 alinéa 6 de la loi sur l'exercice des droits politique (LEDP). L'article 48 stipule : « Un candidat ne peut être inscrit sur une liste que s'il a élu domicile politique dans le canton au plus tard au moment du délai de dépôt des listes. » il souhaiterait ajouter la phrase suivante : « **Et qu'il est domicilié dans l'arrondissement ou le sous-arrondissement pour lequel il se porte candidat** »

Ce qui modifiera la loi de la manière suivante : Un candidat ne peut être inscrit sur une liste que s'il a élu domicile politique dans le canton au plus tard au moment du délai de dépôt des listes. **Et qu'il est domicilié dans l'arrondissement ou le sous-arrondissement pour lequel il se porte candidat** »

Commentaire(s)

Les dernières élections cantonales ont vu des candidatures de citoyens sur les listes d'arrondissements dans lesquels ils ne sont pas domiciliés. Afin de rendre le système électoral plus

compréhensible le motionnaire demande que les candidats soient domiciliés dans l'arrondissement ou le sous-arrondissement duquel la liste sur laquelle ils figurent est issue. En effet, un député représente l'arrondissement qui l'a élu. Il est donc pour le moins discutable qu'il puisse avoir élu résidence dans une autre région du canton.

Conclusions

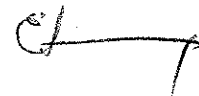
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Sennay Eric

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei 	Chevalley Christine 	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquo Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy 	Favrod Pierre Alain 
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre 	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne-Sophie	Clerc Aurélien 	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence 	Cornamusaz Philippe 	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc 	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence 	Gaudard Guy 
Bolay Guy-Philippe 	Croci Torti Nicolas 	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc 
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien 	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier 	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas 
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine 	Develey Daniel 	Gross Florence 
Cachin Jean-François 	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François 	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole 	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel 
Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Rydo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique 
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André 	Schwab Claude
Liniger Philippe 	Petermann Olivier 	Simonin Patrick 
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc 
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane 	Rapaz Pierre-Yves 	Thuillard Jean-François 
Matter Claude 	Räss Etienne	Treboux Maurice 
Mayor Olivier	Ravenel Yves 	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette 	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner 	Volet Pierre 
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges 
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis 	Zwahlen Pierre